

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE



Maître d'Ouvrage

Mairie de Landudal
Place Jacques Le Page
29510 Landudal
Tél : 02.98.57.40.17
Fax : 02.98.57.40.08
Courriel : mairie-landudal@orange.fr

Programme

Objet du marché

MAITRISE D'OEUVRE
Aménagement des entrées et de la traversée du bourg

Marché passé en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016

Conformément à la loi MOP et aux obligations qui en découlent pour la maîtrise d'ouvrage, ce programme est établi afin qu'une réponse d'ordre environnemental, paysagé et technique soit apportée, par une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre, à la politique exprimée par la maîtrise d'ouvrage. Dès lors, le présent document précise, outre les objectifs de maîtrise d'ouvrage, les attentes ainsi que les contraintes fonctionnelles, techniques à respecter afin d'offrir à la collectivité et aux usagers des aménagements répondant aux enjeux exprimés.

Le présent programme est une pièce constitutive du dossier.

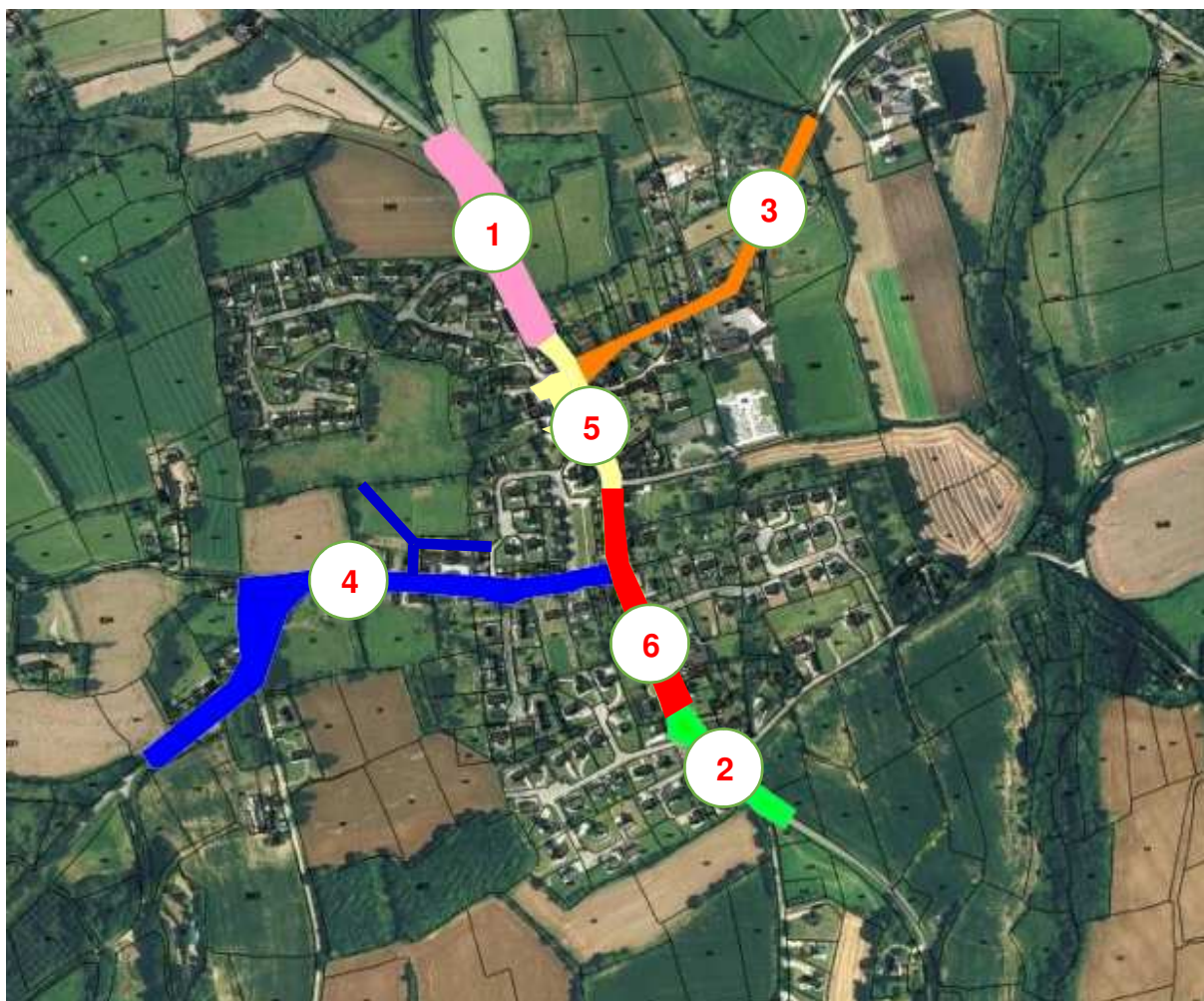
I. Contexte :

1.1 Contexte général :

Landudal est une commune de 908 habitants située à l'est-nord-est de Quimper, ville distante de 12 km et est limitée au sud par l'Odet. Le relief de la commune est assez accidentée (les altitudes varient de 163 m (au nord-est du finage communal, près du lieu-dit Kerguiniez) à 60 m dans la vallée de l'Odet au sud-ouest du territoire communal) en raison de la relative proximité des Montagnes noires, situées plus au nord, et de la traversée de la commune par plusieurs affluents de rive droite de l'Odet, les principaux étant le ruisseau de Trohanet et le ruisseau de Langelin.

L'absence de remembrement a permis à la commune de conserver un bocage dense et verdoyant. L'agriculture est traditionnellement l'activité la plus importante de la commune (polyculture, élevages et vergers). L'habitat est dispersé en de nombreux hameaux. La relative proximité de Quimper explique la création de plusieurs lotissements autour du bourg depuis quelques décennies.

1.2 Localisation – Zone d'étude



En rose, le secteur 1 : l'entrée Nord situé entre le panneau d'entrée d'agglomération et la place de la mairie

En vert, le secteur 2 : l'entrée Sud située entre le panneau d'entrée d'agglomération et le rond-point des rues J. Le Quélen et Park toull an Nay

En orange, le secteur 3 : L'entrée Est située entre le panneau d'entrée d'agglomération et la fin de la rue Hent Ar Ménez

En bleu le secteur 4 : L'entrée Ouest située entre le panneau d'entrée d'agglomération et la fin de la rue de l'école ainsi que les voies d'accès du lotissement

En jaune clair, le secteur 5 : le cœur de bourg

En rouge, le secteur 6 : la traversée de bourg

II. Les objectifs de réalisations sur l'ensemble des secteurs :

Les aménagements proposés devront être cohérents entre les différents secteurs et suivre les objectifs suivants :

- Création d'une rupture suffisante dans les comportements des usagers entrants dans l'agglomération (vitesse, niveau d'attention)

- Améliorer la sécurité des habitants dans l'agglomération, notamment les publics sensibles (piétons, cyclistes, enfants)
- Crédibiliser la limitation de vitesse en agglomération
- Etre simples et économes dans leur conception et leur gestion
- Valoriser le patrimoine du bourg et s'appuyer sur les éléments paysagers déjà en place
- Favoriser le maintien des commerces et de l'activité existante et l'éventuelle installation de nouveaux commerçants

III. Secteur 1 – L'entrée Nord

Un diagnostic précis et des préconisations d'aménagement ont été réalisés par le Conseil Départemental du Finistère pour le compte de Finistère Ingénierie Assistance. Cette étude est jointe en annexe 1 au présent programme.

3.1 Etat des lieux – Diagnostic

Ils sont décrits dans le paragraphe 1.1 de l'étude jointe en annexe 1.

3.2 Préconisations

Elles sont détaillées dans le paragraphe 1.2 de l'étude jointe en annexe 1.

3.3 Préconisations d'aménagement

Elles sont détaillées dans le paragraphe 1.3 de l'étude jointe en annexe 1.

3.4 Délais de réalisation

La commune souhaite réaliser les travaux courant 2018.

IV. Secteur 2 – L'entrée Sud

Un diagnostic précis et des préconisations d'aménagement ont été réalisés par le Conseil Départemental du Finistère pour le compte de Finistère Ingénierie Assistance. Cette étude est jointe en annexe 1 au présent programme ainsi qu'un complément d'étude joint en annexe 1.

4.1 Etat des lieux – Diagnostic

Ils sont décrits dans le paragraphe 2.1 de l'étude jointe en annexe 1.

4.2 Préconisations

Elles sont détaillées dans le paragraphe 2.2 de l'étude jointe en annexe 1 ainsi que dans le rapport complémentaire joint en annexe 2.

4.3 Préconisations d'aménagement

Elles sont détaillées dans le paragraphe 2.3 de l'étude jointe en annexe 1 ainsi que dans le rapport complémentaire joint en annexe 2.

4.4 Délais de réalisation

La commune souhaite réaliser les travaux courant 2017.

V. Secteurs 3 : Entrée Est

Un diagnostic précis et des préconisations d'aménagement ont été réalisés par le Conseil Départemental du Finistère pour le compte de Finistère Ingénierie Assistance. Cette étude est jointe en annexe 1 au présent programme.

5.1 Etat des lieux – Diagnostic

Ils sont décrits dans le paragraphe 3.1 de l'étude jointe en annexe 1.

5.2 Préconisations

Elles sont détaillées dans le paragraphe 3.2 de l'étude jointe en annexe 1

5.3 Préconisations d'aménagement

Elles sont détaillées dans le paragraphe 3.3 de l'étude jointe en annexe

5.4 Délais de réalisation

La commune envisage réaliser les travaux courant 2018.

VI. Secteurs 4 : Entrée Ouest et les voies d'accès au nouveau lotissement

Un diagnostic précis et des préconisations d'aménagement ont été réalisés par le Conseil Départemental du Finistère pour le compte de Finistère Ingénierie Assistance. Cette étude

est jointe en annexe 1 au présent programme. Par ailleurs, l'aménagement comprend la réalisation des voies d'accès au nouveau lotissement situé derrière l'école.

6.1 Etat des lieux – Diagnostic

Ils sont décrits dans le paragraphe 4.1 de l'étude jointe en annexe 1.

6.2 Préconisations

Elles sont détaillées dans le paragraphe 4.2 de l'étude jointe en annexe 1

6.3 Préconisations d'aménagement

Elles sont détaillées dans le paragraphe 4.3 de l'étude jointe en annexe

6.4 Délais de réalisation

La commune envisage réaliser les travaux courant 2018.

VII. Secteurs 5 et 6 : Le cœur de bourg et la traversée de bourg

L'aménagement proposé devra mettre en valeur le centre bourg et marquer de façon forte la centralité du lieu et valoriser le patrimoine. Il devra donner une place à chaque mode de déplacement, apaiser la vitesse des automobilistes, sécuriser et améliorer la lisibilité pour les modes doux et favoriser le maintien des commerces en place et l'éventuelle installation de nouveaux commerçants ou de nouvelles activités.

La commune envisage réaliser les travaux courant 2019 pour le secteur 5 et courant 2020 pour le secteur 6.

VIII. L'accessibilité

Les aménagements réalisés, ainsi que les matériaux devront permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite en application de la loi n°2005.102 du 11 février 2005 et de ses décrets d'application n°2006-1657 et 2006-1658 ainsi que de l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

IX. Les aménagements paysagers

Les aménagements paysagers devront répondre à un triple objectif :

- L'entretien devra être aisé ;
- Les aménagements devront être durables ;

- Les aménagements ne devront pas entrer en conflit avec les règles de visibilité établies.

Il est laissé libre choix au titulaire du marché de proposer le mobilier urbain ainsi que la signalétique à mettre en place. Toutefois, ces derniers devront recevoir l'approbation du maître d'ouvrage.

X. Tranche ferme

La tranche ferme concerne les secteurs 1 et 2 du présent programme.

XI. Tranches optionnelles

Les tranches optionnelles concernent les secteurs 3 à 6 du présent programme

XII. Compétences de l'équipe

Afin de répondre au mieux aux besoins, la maîtrise d'œuvre devra intégrer les compétences suivantes :

- Paysagiste concepteur (coordination de l'équipe)
- Ingénierie VRD
- Toute autre compétence qu'elle jugera nécessaire pour mener à bien sa mission.

Annexe 1 : Etude réalisée par le Conseil Départemental

Annexe 2 : Complément d'étude réalisée par le Conseil Départemental